

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 29 novembre 2022, à 16h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT donne pouvoir à Laurence REGNIER

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Franck MALESCOUR

2022-100 SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRÊT DE 1 120 000 EUROS – AJUSTEMENT DU TAUX D'INTERET

Madame PESENTI-GROS, Vice-Présidente aux Finances, rappelle que par délibération n°2022- 75 en date du 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la souscription d'un emprunt de **1 120 000 euros** destiné à financer l'acquisition des locaux sis 757, rue des Colombières à Bourg Saint Maurice.

Il est rappelé aux conseillers communautaires les conditions du prêt du Crédit Agricole :

- Opération : Emprunt
- Montant : **1 120 000 €**
- Taux d'intérêt : 3.53%
- Taux fixe
- Durée : 25 ans
- Mode d'amortissement : amortissements constants
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

Toutefois, suite aux variations de taux sur les marchés financiers, le Crédit Agricole a revu son taux à la baisse soit à **3.43%**.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les nouvelles conditions financières proposées par le Crédit Agricole.
- **AUTORISE** le Président à procéder sans autres décisions aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, selon les conditions prévues contrat.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

